La lettre de l'Institut Pasteur

SPÉCIAL / LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE - N°21 - JUIN 2025

ÉDITO



Votre générosité, notre force.

Si l'Institut Pasteur évoque souvent des découvertes majeures et des prix Nobel, son histoire n'aurait pu s'écrire sans la générosité de ses bienfaiteurs. Depuis sa fondation en 1887 grâce à une souscription internationale, un lien indéfectible unit notre institution à ceux qui s'engagent à ses côtés.

Les legs, donations et assurances-vie représentent aujourd'hui encore une part conséquente de nos ressources. Derrière ces actes généreux transparaissent des histoires personnelles et des convictions profondes. Chaque parcours est unique, et chacun résonne en nous avec une intensité particulière.

Dans ce numéro, nous avons souhaité donner la parole à deux membres de notre Service des legs et libéralités qui partagent leurs engagements quotidiens et le sens qu'ils donnent à leur mission : être à vos côtés dans votre projet de transmission, en honorant sa dimension personnelle et les valeurs qui vous inspirent.

En 2025, alors que nous célébrons les 140 ans de la première vaccination anti-rabique et les 60 ans du prix Nobel de médecine de nos chercheurs Lwoff, Jacob et Monod pour leurs travaux sur la régulation génétique, votre confiance reste notre plus précieux atout.

À toutes et tous, merci.

Yasmine Belkaid,
Directrice générale de l'Institut Pasteur



AU CŒUR DE LA TRANSMISSION : le Service des legs et libéralités de l'Institut Pasteur

Rencontre exclusive avec les experts qui vous accompagnent. Depuis sa création, l'Institut Pasteur doit une grande part de ses avancées à la générosité de ses testateurs. Le Service des legs et libéralités perpétue cette tradition en accompagnant chaque projet de transmission avec la plus grande attention. Au-delà des aspects techniques, c'est avant tout une relation humaine qui se noue, respectueuse de votre histoire et de vos intentions.

Pour vous faire entrer dans les coulisses de ce service, nous avons rencontré Constant Montagut, juriste spécialisé en droit notarial, et Stéphanie Fournel, chargée de relations avec les testateurs. Ils vous ouvrent leurs portes et partagent leur engagement auprès de celles et ceux qui, par leurs legs, choisissent de participer généreusement à l'aventure scientifique de l'Institut Pasteur.

Suite page 2



Stéphanie Fournel,
chargée de relations avec les testateurs

Comment définiriez-vous votre mission auprès des personnes qui souhaitent léguer à l'Institut Pasteur ?

S. F. : Mon rôle est avant tout d'écouter. Chaque personne vient avec son histoire de vie, les épreuves qu'elle a traversées, ses questions personnelles. Beaucoup ont été touchés, personnellement ou dans leur famille, par la maladie. Chaque cas est unique et mérite une attention particulière. Certains sont très au clair sur leur projet de transmission, d'autres ont besoin d'un accompagnement dans la durée. Je suis là pour comprendre leurs souhaits, pour les rassurer et les conseiller. Cela va de la simple aide juridique à la rédaction de la clause bénéficiaire d'une assurance-vie, d'un testament mais aussi des conseils plus pratiques sur l'organisation de leur succession, les questions sur l'après... Ensemble, on crée une relation de confiance.

Ces rencontres doivent être très inspirantes...

S. F. : Absolument. Ce sont des moments d'une grande richesse humaine. Je me souviens d'une personne qui a témoigné avoir été sauvée d'une morsure de serpent grâce au traitement issu des recherches de l'Institut Pasteur. Pour elle, faire un legs était une façon de nous exprimer sa reconnaissance. Ces échanges sont souvent émouvants. Il arrive que la relation s'approfondisse avec certains testateurs avec qui nous restons en contact, parfois pendant des années.

Comment se déroule concrètement cet accompagnement ?

S. F. : Avec ma collègue Florence Desparmet, nous sommes disponibles par téléphone ou par courrier, mais nous nous déplaçons aussi au domicile des personnes qui le souhaitent. Nous organisons également des visites du campus et des conférences avec des chercheurs. L'essentiel est que chacun soit respecté dans son rythme et ses choix. Les personnes se sentent souvent soulagées une fois leur transmission organisée. Ça donne du sens à leur histoire de vie. Pour moi, c'est une grande satisfaction.



Constant Montagut,
juriste spécialisé en droit notarial

En quoi consiste votre rôle au sein du Service des legs et libéralités ?

C. M. : Je travaille depuis 20 ans pour l'Institut Pasteur. Ma mission principale est de veiller au respect scrupuleux des dispositions testamentaires lors du règlement des successions. En collaboration avec les notaires, je supervise l'inventaire, l'évaluation et la vente des biens mobiliers, je m'assure que les papiers de famille sont remis aux proches qui le souhaitent, et que les biens immobiliers sont correctement évalués et vendus. Je vérifie aussi que chaque legs est bien affecté au domaine de recherche choisi par le testateur, s'il a exprimé un souhait particulier.

Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'accompagnement juridique à l'Institut Pasteur ?

C. M. : L'Institut Pasteur est un pionnier en matière de legs et offre des garanties d'une gestion rigoureuse. Notre service s'est doté dès 2004 d'une charte de déontologie interne qui encadre nos actions et nos relations avec nos interlocuteurs. Nous bénéficions également du label ISO 9001 pour notre gestion des libéralités. Plusieurs comités, dont un comité d'audit et financier, assurent le contrôle de la transparence dans la gestion des patrimoines qui nous sont confiés.

Depuis 20 ans, avez-vous observé une évolution de la générosité ?

C. M. : La générosité est indéniablement toujours présente. Le volume des legs a même augmenté : en 2023, nous avons traité près de 180 dossiers, soit deux fois plus qu'il y a 20 ans. Certains legs sont modestes, d'autres plus conséquents, mais tous ont une valeur inestimable à nos yeux. Au-delà des chiffres, c'est le geste qui compte. Chaque contribution, de l'achat d'une simple pipette à celui d'un microscope sophistiqué, fait avancer concrètement la recherche.

QUAND LA GÉNÉROSITÉ CHANGE LE COURS DE L'HISTOIRE



Le legs de la duchesse de Windsor

En 1983, l'équipe des Pr. Barré-Sinoussi et Montagnier isole pour la première fois le virus du sida, ce qui leur vaut le Prix Nobel de médecine en 2008. Commence alors une période intense de grandes constructions au sein de l'Institut Pasteur, auxquelles un legs inespéré, et hautement médiatisé, va largement contribuer. Le 24 avril 1986, la duchesse de Windsor s'éteint dans sa 89e année.

En désignant l'Institut Pasteur comme légataire universel, celle pour qui le roi Édouard VIII d'Angleterre avait abdiqué en 1936 mettra un véritable trésor au service de la santé de tous : 274 millions de francs de bijoux seront vendus en faveur de la recherche.

Ce legs extraordinaire permettra d'équiper en matériel de pointe des laboratoires de l'Institut Pasteur et marquera la construction du Centre d'information scientifique (CIS).

Tous les legs, quels que soient leur nature et leur montant, sont infiniment précieux. Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont choisi, ou qui choisiront d'entrer eux aussi dans la grande histoire de l'Institut Pasteur. Vous contribuez à transmettre aux générations futures un monde en meilleure santé.

PAROLES DE BIENFAITEUR



« Dès mon plus jeune âge, j'ai admiré Louis Pasteur et ses travaux. Quand j'étais professeur de SVT, j'ai emmené des lycéens visiter l'Institut Pasteur à Paris : ils ont rencontré un chercheur en immunologie qui nous a apporté beaucoup d'espoir. Je voulais partager cet engagement personnel auprès des chercheurs en rédigeant mon testament en faveur de l'Institut Pasteur. J'avais des questions un peu techniques par rapport à ma situation familiale et patrimoniale et j'ai reçu de très bons conseils de la part du service des legs, ce qui conforte encore plus mon choix ! »

Juliette M

DEUX ANNIVERSAIRES MAJEURS À L'INSTITUT PASTEUR



1885-2025 > 140 ans de la première vaccination antirabique

Le 6 juillet 1885, Louis Pasteur réalisait un acte fondateur de la médecine moderne en faisant administrer au jeune Joseph Meister le premier vaccin contre la rage. Cette découverte révolutionnaire, qui sauva l'enfant d'une mort certaine, suscita un tel engouement international qu'elle conduisit à l'inauguration de l'Institut Pasteur trois ans plus tard. Cette avancée majeure ouvrait un nouveau chapitre dans la lutte contre les maladies infectieuses. Un combat qui se poursuit encore aujourd'hui dans nos laboratoires.



1965-2025 > 60 ans du prix Nobel des professeurs Jacob, Lwoff et Monod

En 1965, François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod recevaient le prix Nobel de médecine pour leurs découvertes concernant le contrôle génétique de la synthèse des enzymes et des virus. Les travaux de ces trois chercheurs de l'Institut Pasteur furent reconnus comme l'une des contributions les plus importantes à la constitution de la biologie moléculaire. Cette distinction prestigieuse témoigne de l'excellence scientifique de l'Institut Pasteur et de sa contribution majeure à l'avancement des connaissances.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition pour répondre à chacune de vos questions en toute discrétion.



Frédéric Grosjean

Responsable du Service des legs et libéralités. Juriste diplômé, spécialisé en droit notarial, expert en gestion de patrimoine



Constant Montagut

Juriste diplômé, spécialisé en droit notarial



Caroline de Clermont-Tonnerre

Juriste diplômée, spécialisée en droit des affaires



Florence Desparmet

Chargée de relations testateurs
Tél. : 01 40 61 32 03
florence.desparmet@pasteur.fr



Florence Machu

Gestionnaire assurances-vie et legs particuliers



Ophélie Alexandre

Juriste diplômée notaire



Stéphanie Fournel

Chargée de relations testateurs
Tél. : 01 45 68 89 86
stephanie.fournel@pasteur.fr



Laure Pimenta

Juriste diplômée notaire



Alexis Favraux

Juriste diplômé, spécialisé en droit notarial

Avez-vous reçu notre brochure sur le legs, la donation et l'assurance-vie ?



Pour la recevoir, envoyez le bulletin associé à ce courrier dans l'enveloppe retour jointe. Nous vous adresserons la brochure dans les meilleurs délais, gratuitement et sans engagement de votre part. Vous pouvez également la demander en format électronique en écrivant un courriel à legs@pasteur.fr.

Reconnu d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur est habilité à recevoir vos legs, donations et assurances-vie exonérés des droits de succession ou de mutation.

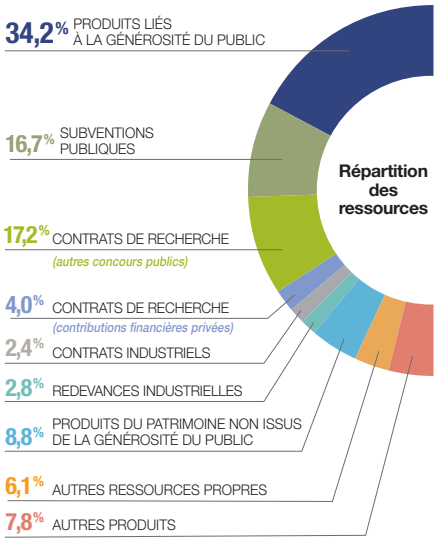
La générosité du public joue un rôle essentiel dans le financement de ses recherches puisque les legs, donations, assurances-vie et dons assurent près d'un tiers des ressources de la fondation, ce qui est considérable.
L'Institut Pasteur se doit de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; sa bonne gestion garantit la capacité de l'Institut Pasteur à réaliser ses missions sociales sur le long terme. Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont vocation non seulement à couvrir les dépenses engagées pour la réalisation de ses missions sociales, ses charges de collecte de fonds et le fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder ses fonds propres, lui permettant de financer ses futurs projets d'investissement et les programmes de recherche réalisés sur plusieurs années. Le Conseil d'administration s'assure de la préservation de la dotation statutaire et il est sollicité par la Direction générale sur cet arbitrage entre les investissements et les dépenses courantes, lors de l'approbation des budgets et des comptes annuels.
Données établies en application du nouveau Règlement Comptable relatif aux comptes annuels des personnes privées à but non lucratif.

label DON CONFIANCE — afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

L'Institut Pasteur est la seule fondation en France à avoir obtenu cette certification pour ses activités de conseil et gestion des libéralités, et de la gestion du patrimoine immobilier.

LES RESSOURCES

Comme l'indique le compte de résultat par origine et destination 2024 de l'Institut Pasteur, les ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat s'élèvent à 396,9 M€ et sont réparties de la façon suivante.



135,6 M€ Produits liés à la générosité du public *Dons et legs collectés directement, mécénat et revenus du patrimoine financier et immobilier issu de la générosité publique*

66,2 M€ Subventions publiques *Subventions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et contribution de Santé publique France au financement des 14 Centres nationaux de référence gérés par l'Institut Pasteur*

68,4 M€ Contrats de recherche *(autres concours publics)*

15,8 M€ Contrats de recherche *(contributions financières privées)*

9,6 M€ Contrats industriels *(contributions financières privées)*

11,2 M€ Redevances industrielles *(ressources propres)*

34,8 M€ Produits du patrimoine non issus de la générosité du public *(ressources propres)*

24,2 M€ Autres ressources propres *Ventes et services (18,6 M€ dont notamment les prestations scientifiques, les achats pour revente et remboursements de frais de personnel avec le réseau international des Instituts Pasteur, les ressources du Centre Médical), autres produits (5,6 M€)*

31,1 M€ Autres produits *Utilisation de fonds antérieurement collectés (23,6 M€) et reprises sur provisions et dépréciations (7,5 M€)*

Crédits photos : iStock, François Gardy - Institut Pasteur.
IP-11964-D Juin 2025



La lettre de l'Institut Pasteur spéciale legs, donations et assurances-vie - Directrice de la publication : Yasmine Belkaid. **Directeurs de la rédaction** : Antoine Bogaerts, Frédéric Grosjean. **Rédactrice en chef** : Stéphanie Fournel. **A collaboré à ce numéro** : Florence Desparmet, Constant Montagut. **Crédits photos** : iStock, François Gardy - Institut Pasteur.

INSTITUT Pasteur
25-28, rue du Docteur Roux - 75724 Paris Cedex 15
courriel : legs@pasteur.fr - Tél. : 01.40.61.32.03
www.pasteur.fr